



## Achat d'une voiture sur Internet et petites annonces

-----  
Par Visiteur

Bonjour à tous,

Suite à une annonce, j'ai trouvé une annonce concernant une voiture, vu le prix j'ai de suite appelé, apparemment c'est une voiture saisie, le vendeur ( le mandataire ) m'a demandé de lui transmettre par fax une copie de ma carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile pour la réserver, j'ai également pris rdv avec ce monsieur pour signer tout document administratif, il ma également demandé a ce que ma banque puisse lui faxer le chèque de banque du montant intégral de la transaction(ce que je trouve normale) or je ne pourrais pas voir la voiture car elle est (d'après ses dires) dans un parc automobile....

sachez également que j'ai vérifier le numéro siren de l'entreprise( via le site TAXE.COM ), et l'enregistrement de celle ci est valide. je vous remet également le lien de cette annonce vous trouverez les numéros de téléphone ,de siren avec tous les éléments en votre possession je compte sur vos conseils pour m'aider à faire le bon choix

merci d'avance et par la même occasion

-----  
Par Visiteur

Bonjour monsieur,

J'ai besoin de comprendre une chose, lorsque vous dites: apparemment c'est une voiture saisie

Qu'est ce qui vous fait penser?

Le certificat de non gage est l'élément essentiel dans une vente automobile. La question est donc claire: Si le certificat de non gage fournit par le vendeur prévoit qu'il n'y a pas de gage, il n'y a aucun problème. si ce dernier prévoit au contraire qu'il y a un gage sur la voiture, n'achetez pas (sauf exception).

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.

-----  
Par Visiteur

Il a dit que c'est une voiture gagée que le propriétaire n'avait pas payé le crédit et qu'elle se trouve dans un parc spéciale donc le temps de faire les papiers etc.. cela allait mettre un mois

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Dans ce cas, je vous déconseille vivement l'achat du véhicule tant que les papiers ne sont pas en ordre.

Sans le certificat de non gage, vous ne pourrez pas faire immatriculer la voiture et vous risquez une saisie du véhicule en faveur des créanciers.

Eventuellement, si la voiture vous intéresse beaucoup, je vous conseille d'appeler le créancier (en principe l'organisme de crédit) et de leur demander le montant de la dette qu'il reste à payer et ce qu'il souhaite faire dans l'avenir.

Mais pour le moment, n'achetez pas la voiture.

Bien cordialement.